

Inscription à un Diplôme Comptable Supérieur

Le principe de la pré-inscription

Inscrinet est le service qui vous permet de vous pré-inscrire au diplôme comptable supérieur auquel vous souhaitez vous présenter. L'inscription ne sera définitive que lorsque vous aurez signé et retourné la confirmation d'inscription qui vous sera adressée par mél.

Les pré-inscriptions s'effectuent auprès du rectorat de l'académie de votre lieu de résidence. Les candidats résidant à l'étranger doivent s'inscrire dans l'académie habilitée à recevoir leur candidature.

Avec le service Inscrinet, vous pouvez :

- saisir les éléments de votre pré-inscription,
- modifier une pré-inscription déjà effectuée,
- consulter les éléments de votre pré-inscription,
- imprimer le récapitulatif de votre pré-inscription.



Inscrinet vous permet de vous pré-inscrire.

Votre inscription ne sera définitive que lorsque vous aurez signé et retourné la confirmation d'inscription qui vous sera adressée par mél à l'issue de votre inscription, ou de sa modification.

Inscrinet affiche, lorsqu'elles sont disponibles, les informations concernant vos inscriptions antérieures pour faciliter votre saisie.

Le déroulement des étapes de votre pré-inscription

La navigation dans le service d'inscription se fait à l'aide de trois boutons situés dans la partie inférieure des écrans de saisie/consultation/modification :

Suite



Passer à l'écran suivant.
En saisie ou modification,
validez vos saisies sur
l'écran.

Retour



Revenir sur la saisie de
l'écran précédent

Abandon



Abandonner la procédure
de pré-inscription

Sur chaque écran, vous trouverez des indications utiles pour l'enregistrement de votre pré-inscription.

Remarque : lorsque l'écran en cours n'est pas correctement renseigné, le passage à l'écran suivant n'est pas autorisé et un message s'affiche en rouge en haut de l'écran pour vous indiquer l'information manquante ou erronée (cela pourra se produire autant de fois qu'il y aura d'erreurs).

Votre pré-inscription ne sera effectivement prise en compte que lorsque vous aurez atteint l'écran « Récapitulatif des informations communiquées » ET confirmé votre demande en cliquant sur le bouton « Valider ».

Un mél comprenant en pièce jointe votre confirmation d'inscription et éventuellement une note d'information vous sera envoyé.

N'oubliez pas à ce stade d'imprimer votre confirmation d'inscription.

Votre pré-inscription est alors disponible en consultation et modification en vous connectant avec le numéro de dossier figurant sur votre confirmation d'inscription.

Commencer votre pré-inscription

Vous pré-inscrire

Suite

Cochez la case « vous pré-inscrire » avant de cliquer sur « Suite » pour démarrer votre pré-inscription.

Vous devez ensuite préciser si vous avez déjà été candidat pour un de ces diplômes (ou une partie) en cochant le cas qui vous concerne avant de valider par « Suite »

- **Vous avez déjà été candidat dans l'académie :**
Choisissez ce cas si vous vous êtes déjà présenté, lors d'une inscription antérieure, à un des diplômes comptables ou à une partie d'un des diplômes comptables dans la même académie et avez conservé le numéro candidat correspondant.
Saisissez le numéro candidat qui figure sur votre dernier relevé de notes ou relevé de décisions. Ce numéro, associé à votre date de naissance, permet de renseigner sur l'écran les informations vous concernant. Validez en cliquant sur « Suite ».
Remarque : les justificatifs correspondant aux informations déjà renseignées ne seront pas à fournir.
- **Vous avez déjà été candidat dans l'académie mais n'avez plus votre numéro candidat :**
Choisissez ce cas si vous avez déjà été candidat dans cette même académie pour un des diplômes comptables, mais n'avez plus votre numéro. Vous aurez à saisir toutes les informations vous concernant. Validez en cliquant sur « Suite ».
- **Vous avez déjà été candidat dans une autre académie :**
Choisissez ce cas si vous avez déjà été candidat, lors de votre dernière inscription, à l'un des diplômes comptables ou à une partie d'un des diplômes comptables dans une autre académie. Validez en cliquant sur « Suite ».
- **Vous n'avez jamais été candidat à l'un de ces diplômes :**
Choisissez ce cas si c'est votre première candidature à ces diplômes. Validez en cliquant sur « Suite ».

État civil et données générales

Si vous avez déjà été candidat dans l'académie et que vous avez renseigné votre numéro candidat et votre date de naissance, votre état civil sera déjà pré-rempli. Il vous suffit de le vérifier et de le compléter éventuellement. Certaines informations ne sont pas modifiables (Nom de famille et prénom, date et lieu de naissance).

Dans tous les autres cas, vous devez saisir les informations demandées.

- **Date de naissance** : l'année est obligatoire. (*Saisir 00/00 pour votre jour et mois de naissance si vous ne les connaissez pas*).
- **INE** : L'INE (Identifiant National Elève) est constitué de 11 caractères. Vous pouvez le retrouver sur votre relevé de notes du baccalauréat ou éventuellement sur votre carte d'étudiant.
- **Vous êtes né(e) en France ou dans un DOM-TOM** : saisissez votre département de naissance. Pour Paris (75), Lyon (69) ou Marseille (13), vous devez obligatoirement renseigner votre arrondissement de naissance.
- **Vous êtes né(e) à l'étranger** : indiquez votre pays de naissance.
- **Votre lieu de résidence** : vous devez préciser si votre adresse de résidence se situe en France (DOM-TOM y compris) ou à l'étranger. Complétez soigneusement les rubriques de votre adresse de résidence.
- **Adresse électronique** : vous devez obligatoirement préciser votre adresse électronique. C'est à cette adresse que vous sera envoyée votre confirmation d'inscription.
- **Handicap** : indiquez si vous souffrez d'un handicap pouvant nécessiter un aménagement d'épreuve.
- **Catégorie** : précisez si vous êtes candidat à titre individuel ou si vous préparez le diplôme dans un établissement.
- **Etablissement** : choisissez dans la liste l'établissement dans lequel vous préparez l'examen, pour les candidats individuels, des établissements « fictifs » sont proposés. Choisissez celui qui correspond à votre situation.
- **Communication de votre résultat** : cochez obligatoirement la case « oui » ou « non ».

Votre candidature à un diplôme

Candidats ayant déposé un dossier de Validation des Acquis de l'Expérience pour la session en cours

- Bénéfices de notes :

- Vous pouvez déclarer des bénéfices de notes entre 10 et 20.
- Durée de conservation des bénéfices de notes : les bénéfices de notes ont une durée illimitée.

Vous devez donc déclarer la note, l'année d'obtention et l'académie dans laquelle vous avez passé l'épreuve (un justificatif vous sera demandé ultérieurement si vous avez obtenu votre bénéfice dans une autre académie, ou si vous vous inscrivez sans numéro candidat).

- Diplômes pour dispense : des diplômes possédés peuvent vous dispenser de demander la validation d'une ou plusieurs épreuves.

Remarque : il vous est possible de conserver ou d'abandonner les dispenses d'épreuves qui vous sont présentées. Vous pouvez déclarer jusqu'à 5 diplômes vous donnant droit à dispense(s).

- Epreuves pouvant faire l'objet d'une validation VAE :

A l'inscription, toutes les épreuves pour lesquelles vous n'avez pas déclaré de bénéfice de notes ni obtenu de dispense pour diplôme possédé, feront l'objet d'une demande de validation automatique.

- Demande d'entretien VAE :

L'entretien peut être organisé à la demande du candidat ou du jury.

Indiquez si vous souhaitez ou non demander cet entretien.

Votre candidature à un diplôme

Candidats ayant obtenu une ou plusieurs Validation(s) des Acquis de l'Expérience à une ou plusieurs session(s) antérieure(s)

- **Bénéfices de notes :**

Vous pouvez déclarer des bénéfices de notes entre 10 et 20 (possibilité de renoncer aux notes obtenues avant la session 1999, obligation de conserver les notes obtenues après la session 1999). Le renoncement à un bénéfice est définitif.

Vous devez donc déclarer la note, l'année d'obtention et l'académie dans laquelle vous avez passé l'épreuve (un justificatif vous sera demandé ultérieurement si vous avez obtenu votre bénéfice dans une autre académie, ou si vous vous inscrivez sans numéro candidat).

- **Validation des Acquis de l'Expérience :**

Vous devez déclarer la ou le(s) épreuve(s) pour laquelle (lesquelles) des Validations d'Acquis d'Expérience vous ont été accordées.

Pour chaque épreuve, vous devez donc préciser l'année et l'académie d'obtention (un justificatif vous sera demandé ultérieurement si vous avez obtenu votre Validation dans une autre académie, ou si vous vous inscrivez sans numéro candidat).

- **Diplômes pour dispense :**

Des diplômes possédés peuvent vous dispenser de passer une ou une plusieurs épreuve(s).

Remarque : il vous est possible de conserver ou d'abandonner les dispenses d'épreuves qui vous sont présentées. Vous pouvez déclarer jusqu'à 5 diplômes vous donnant droit à dispense(s).

- **Inscription aux épreuves :**

Sélectionnez les épreuves que vous souhaitez passer. Les épreuves pour lesquelles vous êtes bénéficiaires ou pour lesquelles vous avez obtenu une VAE ne sont pas présentées à l'écran. Les épreuves pour lesquelles vous disposez d'une dispense sont affichées. Vous pouvez vous y préinscrire ou conserver votre dispense.

- **Option d'épreuve :** concerne les candidats se préinscrivant à l'épreuve facultative.

Ville d'examen : si plusieurs villes sont autorisées, vous pouvez choisir la ville ou vous souhaitez passer les épreuves écrites du diplôme auquel vous vous préinscrivez.

Votre candidature à un diplôme

Candidats non concernés par la Validation des Acquis de l'Expérience (ni dépôt de dossier, ni validations acquises)

- **Titre ou diplôme possédé permettant l'inscription** : vous devez être titulaire de certains diplômes ou titres selon le diplôme que vous présentez.
- **Bénéfices de notes** :
 - Pour les épreuves obligatoires :
 - Vous pouvez déclarer des bénéfices de notes entre 6 et 20.
 - Vous pouvez renoncer à une ou plusieurs notes comprises entre 6 (> ou =) et 10 (<).
 - Si vous avez obtenu des notes entre 10 et 20 :
 - avant la session 1999, vous pouvez y renoncer
 - à partir de la session 1999, vous devez les conserver.

Le renoncement à un bénéfice est définitif.

- Pour l'épreuve facultative :

- Vous pouvez déclarer un bénéfice de note entre 10 et 20.

Vous devez donc déclarer la note, l'année d'obtention et l'académie dans laquelle vous avez passé l'épreuve (un justificatif vous sera demandé ultérieurement si vous avez obtenu votre bénéfice dans une autre académie, ou si vous vous inscrivez sans numéro candidat).

- **Diplômes pour dispenses** : des diplômes possédés peuvent vous dispenser de passer une ou plusieurs épreuves.
Remarque : il vous est possible de conserver ou d'abandonner les dispenses d'épreuves qui vous sont présentées. Vous pouvez déclarer jusqu'à 5 diplômes vous donnant droit à dispense(s).
- **Inscription aux épreuves** : sélectionnez les épreuves que vous souhaitez passer.
Les épreuves pour lesquelles vous êtes bénéficiaires ne sont pas affichées à l'écran. Les épreuves pour lesquelles vous disposez d'une dispense sont affichées. Vous pouvez vous y préinscrire ou conserver votre dispense.
- **Option d'épreuve** : concerne les candidats se préinscrivant à l'épreuve facultative.
- **Ville d'examen** : Si plusieurs villes sont autorisées, vous pouvez choisir la ville ou vous souhaitez passer les épreuves écrites du diplôme auquel vous vous préinscrivez.

Votre confirmation d'inscription au diplôme comptable auquel vous vous présentez

A l'issue de la saisie de votre pré-inscription aux épreuves pour un diplôme, un écran récapitulatif des informations que vous avez saisies s'affiche. Contrôlez soigneusement ces informations avant de valider votre saisie.



Valider

Les informations correspondent à ce que vous souhaitez. Cliquez sur ce bouton pour valider votre pré-inscription.

Remarque : une modification de votre pré-inscription reste possible avant la clôture des pré-inscriptions.



Retour

Vous voulez revenir sur une ou plusieurs des informations que vous avez saisies. Cliquez sur ce bouton.

Remarque : à ce niveau, le bouton « Retour » vous reporte sur le premier écran de la séquence de pré-inscription. Chaque écran affiche les éléments que vous avez saisis. Cliquez sur « Suite » pour accéder rapidement à l'écran dont vous souhaitez modifier les informations. Vous devez dérouler à nouveau toutes les étapes de votre pré-inscription pour retourner à l'écran de validation.



Abandon


Vous abandonnez la saisie des informations concernant votre pré-inscription.



Imprimer

Une impression vous est proposée lorsque vous avez validé votre pré-inscription.

Imprimez votre confirmation d'inscription



Votre pré-inscription est maintenant prise en compte.


Vous pouvez y accéder en consultation ou modification grâce au numéro de dossier rappelé sur votre confirmation d'inscription.

Ce numéro de dossier est unique.

Consulter ou modifier votre pré-inscription

Avant la date nationale de fermeture des pré-inscriptions, il vous est possible de revenir sur votre pré-inscription si vous souhaitez la consulter ou la modifier.

Munissez vous du numéro de dossier mentionné sur votre confirmation d'inscription. Ce numéro est à saisir sans le chiffre après le tiret. (*exemple* : « 175 – 2 » saisir « 175 »)

 **Modifier ou consulter votre dossier**

Cochez la case « modifier ou consulter votre dossier » avant de cliquer sur « *Suite* ».

Suite

Lorsque vous modifiez votre dossier de pré-inscription, le numéro d'ordre est incrémenté (chiffre après le tiret dans votre récapitulatif).

Par exemple « 175 – 1 » correspond au dossier « 175 » qui vient d'être créé. Après avoir été modifié une première fois, il porte alors le numéro « 175 – 2 ».

Remarque : si vous êtes amené(e) à modifier votre pré-inscription, votre numéro de dossier reste inchangé. Utilisez celui qui vous a été communiqué sur votre récapitulatif de pré-inscription pour vous connecter.



Votre pré-inscription est maintenant prise en compte.

Vous pouvez y accéder en consultation ou modification grâce au numéro de dossier rappelé sur votre confirmation d'inscription.

Rappels de réglementation

L'inscription au diplôme de comptabilité et de gestion et au diplôme supérieur de comptabilité et de gestion se fait en deux temps :

- **Vous procédez à votre pré-inscription par internet.**
Les dates de fermeture du service et de clôture du registre d'inscription étant nationales et impératives, aucune inscription hors délai ne sera acceptée.
- **Un mél comprenant en fichier joint votre confirmation d'inscription et éventuellement une note d'information vous sera envoyé à chaque validation de votre inscription.**

Si, vous ne l'avez pas reçu, consultez le dossier spam de votre courrier électronique.

Vous devrez renvoyer avant la date indiquée cet imprimé, signé, avec les pièces justificatives, à la division des examens et concours de votre académie ou au SIEC d'Ile de France pour Paris et sa région avant la date indiquée (le cachet de la poste faisant foi).

A défaut d'envoi, votre candidature sera annulée. Un envoi en recommandé avec accusé de réception est vivement conseillé.